

## VILLE DE VAL-DES-SOURCES

### Avis de convocation

Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Val-des-Sources est convoquée par Hugues Grimard, Maire, pour être tenue à la Salle du Conseil, 124 rue Greensheilds le **mercredi 10 juin à 13 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour;
2. Résultat de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption de la résolution - PPCMOI 2026-01 qui concerne le Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le boulevard Saint-Luc plus précisément sur les lots 6 699 173 et 6 699 174;
3. Adoption de résolution – PPCMOI 2026-01 concernant le Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le boulevard Saint-Luc plus précisément sur les lots 6 699 173 et 6 699 174;
4. Résultat de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption de la résolution - PPCMOI 2026-02 qui concerne le Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 615, 1<sup>re</sup> Avenue;
5. Adoption de résolution – PPCMOI 2026-02 concernant le Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 615, 1<sup>re</sup> Avenue;
6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2026-436 relatif à l'utilisation des stations de lavage et des barrières d'accès au lac Trois-Lacs;

7. Abrogation de la résolution numéro 2026- 170 – Rétrocession des terrains situés au 363, boulevard Saint-Luc – Autorisation de signature;
8. Annulation de la clause de rétrocession pour les terrains situés au 363, boulevard Saint-Luc;
9. Achat d'un terrain vacant au 299, boulevard Saint-Luc de la compagnie Les Constructions C.G. Bissonnette inc.;
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**DONNÉ à Val-des-Sources**, ce 8 juin 2026;



Annie Lamontagne  
Greffière